

**Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la pointe Jarry  
SARA – Rubis Antilles guyane**

**Bilan de la Concertation**

**Mars 2011**

## **PPRT de la société SARA et Rubis Antilles Guyane BILAN DE LA CONCERTATION**

Les modalités de la concertation ont été définies dans l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT de la Pointe Jarry du 27 avril 2008.

### **Personnes et Organismes Associés (POA) à l'élaboration du PPRT**

Sont associés à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques:

- de la société SARA, exploitant les installations à l'origine du risque,
- de la société Rubis, exploitant les installations à l'origine du risque,
- le maire de la commune de Baie-Mahault ou son représentant ;
- le maire de la commune de Pointe-à-Pitre ou son représentant ;
- les représentants désignés du comité local d'information et de concertation (CLIC) de la Pointe Jarry ;
- le président du Conseil Général de Guadeloupe ou son représentant ;
- le président du Conseil Régional de Guadeloupe ou son représentant ;
- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Pointe à Pitre ou son représentant;
- le directeur d'EDF Archipel Guadeloupe ou son représentant ;
- le directeur du Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) ou son représentant.

Les représentants de ces organismes constituent avec les services instructeurs de la DEAL le groupe projet chargé, sous l'autorité du Préfet, d'élaborer le PPRT.

Ce groupe projet s'est réuni une première fois après le lancement officiel de la procédure lorsque la superposition des cartes d'aléas et d'enjeux a été disponible, la deuxième sur la base d'un premier projet de PPRT avant consultation des organismes associés et mise à l'enquête publique.

### **Modalités de la consultation du public**

Les principaux documents produits aux phases clefs de la procédure (rapport et arrêté de prescription du PPRT, cartes des aléas et enjeux, projet de zonage et de règlement) ont été tenus à la disposition du public en mairie de Baie-Mahault. Les observations du public ont été recueillies sur un registre prévu à cet effet en mairie de Baie-Mahault ou par courrier électronique.

Ils sont également accessibles sur le site de la DRIRE <http://www.ggm.drire.gouv.fr/>.

En outre une réunion publique d'information a été organisée le 30 septembre 2010 à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre.

Enfin les réunions du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) créé par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2006 en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement, composé de représentants des services de l'administration, de la commune de Baie-Mahault, des exploitants des sociétés SARA, Rubis et EDF, des riverains, des associations et des salariés de l'entreprise, se sont tenues en même temps

que les réunions des POA durant l'élaboration du PPRT compte tenu des similarités des constitutions des deux instances.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site internet, ni sur le registre disponible en mairie de Baie-Mahault.

### **Première réunion du CLIC du 19 février 2008**

L'ordre du jour était:

- Présentation des conclusions des études de dangers, des principales actions prévues en matière de réduction des risques à la source et de prévention des risques
- Proposition de périmètre d'étude du PPRT
- Calendrier de mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques
- Principaux projets en cours ou en préparation

Un projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du PPRT est proposé aux membres du CLIC. Cet arrêté détermine notamment le périmètre d'étude, la nature des risques pris en compte, les services instructeurs, la liste des personnes et organismes associés et les modalités de leur association. L'arrêté fixe également les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées.

Dans le cadre de l'association prévue à l'article L515-22 du Code de l'Environnement un groupe projet est mis en place.

### **Première réunion des POA du 23 avril 2009**

Lors de cette réunion a été présenté:

- l'Aléa technologique issu de l'instruction des études de dangers SARA et RAG
- l'étude des enjeux, essentielle pour l'élaboration de la stratégie du PPRT. Elle consiste en l'identification :
  - de l'urbanisation existante;
  - des principaux ERP et usages des espaces publics;
  - des infrastructures de transport;
  - des ouvrages et équipements d'intérêt général.

En vue de:

- l'estimation des populations résidentes,
- l'estimation des emplois.

### **Deuxième réunion des POA du 17 juillet 2009**

Les sujets suivants ont été abordés :

1. Présentation de l'Aléa technologique et du zonage brut
2. Présentation des orientations possible en matière d'urbanisme et de prescriptions sur le bâti existant – projet de règlement
- 3, Études en cours et calendrier de mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques

### Troisième réunion des POA du 14 janvier 2010

Les sujets suivants ont été abordés:

1. Présentation de l'état des études techniques en phase de stratégie et de l'aléa technologique
2. Présentation des orientations possibles en matière d'urbanisme et de prescriptions sur le bâti existant

Au cours de la cette réunion du groupe projet a été présenté les nouvelles cartes des aléas modifiées, la carte des enjeux, un pré-zonage et les principes du futur règlement.

Le projet de zonage comporte quatre zones dont les principes de règlement sont les suivants:

**Une zone grise** correspondant aux site de la SARA et de Rubis, zone dans laquelle toute implantation sera interdite à l'exclusion des aménagements liés à l'activité industrielle, n'aggravant pas les risques.

**Une zone rouge:**

- **projets nouveaux:** interdiction stricte sauf pour les projet PIG ou d'utilité publique
- **existant:** possibilité renforcement, reconstruction, extension sans augmentation des populations exposées...

**Une zone Bleu foncé:**

- **projets nouveaux:** autorisation activités sauf habitation, IGH, ERP, aménagement publics.
- **existant:** possibilité renforcement, reconstruction, extension changement de destination si réduction de la vulnérabilité.

**Une zone bleue clair:**

- **projets nouveaux:** autorisation activités sauf habitation, IGH, ERP, aménagement publics.
- **existant:** recommandations sur le vitrage.

La stratégie générale est partagée par les membres du groupe de travail. Certains points font cependant l'objet d'échanges particuliers. Il est notamment précisé pour chaque type d'effets les différences entre les propositions faites et les principes de réglementation du guide méthodologique PPRT.

Pour préserver le caractère industriel et d'activités de la zone, les mesures foncières ne seront proposées que sur les enjeux les plus vulnérables (impossibilité de renforcement, prix élevé au vu de la valeur venale des biens, ERP..).

### Quatrième réunion des POA du 2 juillet 2010

Le projet de zonage réglementaire et de règlement du PPRT dans leur version finalisée ont été présentés aux membres des POA. Les modalités de concertation ont été rappelées et le calendrier de finalisation du PPRT après enquête publique a été calé.

L'ensemble de la stratégie a été rappelé concernant:

- les mesures foncières;
- les mesures sur le bâti;
- les mesures organisationnelles;
- les prescriptions sur les usages.

Il a notamment été rappelé la nécessité de mise en oeuvre sur la zone d'une organisation commune de crise reposant sur une disposition de confinement nécessaire au vu de la vulnérabilité des bâtiments en jeu.

Les premiers résultats de l'étude de vulnérabilité des bâtiments réalisée par l'INERIS ont été présentés.

Il est convenu d'organiser une réunion publique d'information le 30 septembre 2010. Pour la réunion publique d'information, une communication a été faite auprès industriels et associations de la zones par voie de mail et d'affichage en sous préfecture.

### **Réunion publique d'information du 30 septembre 2010.**

La réunion publique d'information s'est tenue à la Sous préfecture Pointe à pitre. Elle a réuni les personnes et organismes associés. Aucun tiers n'était présent à cette réunion.

Au cours de cette réunion ont été abordés les points suivants:

- la démarche d'élaboration du PPRT
- la projection du film sur les PPRT
- la présentation des établissements SARA et Rubis et des mesures de réduction du risque à la source,
- l'exposé sur les enjeux du territoire concerné, les principes et propositions de zonages et de règlements pour l'urbanisation sur l'existant et le futur autour du site.

Les principales observations formulées sont les suivantes :

- la vulnérabilité importante du bâtiment Rhino, seul établissement recevant du public en zone TF+;
- la mise en oeuvre des mesures foncières qui portent sur des activités qu'il faudra éventuellement délocaliser (commerce de gros...).

### **Avis des personnes et organismes associés**

La consultation des personnes et organismes associés s'est déroulé du 8 novembre 2010 au 8 janvier 2011. Les différentes délibérations et courriers reçus par les services de l'État sont consultables en annexe.

- **Avis du Comité Local d'Information et de Concertation**

Le Comité Local d'Information et de Concertation a émis un avis favorable au projet de PPRT lors de sa réunion du 23 février 2011.

- **Avis de la Société SARA**

A la date de clôture du bilan aucun avis écrit émis dans le cadre de la saisine des personnes et organismes associés n'a été transmis au service instructeur.

- **Avis de la Société Rubis**

Par courrier référencé TG/11-012401 du 24 janvier 2011, la Société Rubis a émis un avis favorable au projet de PPRT en assortissant cet avis favorable de commentaires sur le coût des mesures foncières et des travaux de protection imposés par le plan sur certaines de leurs installations.

- **Avis de la Société EDF Archipel Guadeloupe**

Par courrier DJP CE AD 0066 en date du 25 février 2011, monsieur le Directeur du site EDF, a émis un avis favorable.

- **Avis du Port autonome de Guadeloupe**

Le Port autonome de Guadeloupe a émis un avis favorable au projet de PPRT dans son courrier DG/DA-006 du 6 janvier 2011, tout en attirant l'attention de l'état sur les enjeux économiques potentiels du PPRT.

- **Avis de la Mairie de Baie-Mahault**

A la date de clôture du bilan aucun avis écrit émis dans le cadre de la saisine des personnes et organismes associés n'a été transmis au service instructeur.

- **Avis du conseil général de Guadeloupe**

A la date de clôture du bilan aucun avis écrit émis dans le cadre de la saisine des personnes et organismes associés n'a été transmis au service instructeur.

- **Avis du SDIS**

A la date de clôture du bilan aucun avis écrit émis dans le cadre de la saisine des personnes et organismes associés n'a été transmis au service instructeur.

### **Cinquième réunion des POA et du CLIC du 23 février 2011**

Cette réunion fait suite à la consultation des POA sur le projet de zonage réglementaire et de règlement du PPRT. L'objectif était de rappeler l'ensemble de la démarche et de présenter le bilan de la concertation.

Le peu d'avis recueilli peut s'expliquer par le type d'enjeux concernés dans la zone PPRT:

- Industriels ou acteurs économiques
- pas d'habitation.

L'avis du CLIC a été formulé. Il convient de rappeler qu'au cours de cette réunion, M. le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre Bernard GUERIN, a été élu à l'unanimité président du CLIC.

Les compte rendus de ces différentes réunions sont présentés en annexe.

---

---

## **ANNEXES DU BILAN DE LA CONCERTATION**

### **Annexe 1 : Compte rendus des réunions CLIC et POA**

- ✓ réunion du 19 02 2008
- ✓ réunion du 23 04 2009
- ✓ réunion du 17 07 2009
- ✓ réunion du 02 07 2010
- ✓ réunion du 30 09 2010
- ✓ réunion du 14 01 2010
- ✓ réunion du 23 02 2011

### **Annexe 2 : Avis des POA**

- ✓ avis du PAG
- ✓ avis de RAG
- ✓ avis de EDF